REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, DUBOIS Anthony, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel.

Absents excusés : ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse.

Monsieur DENIS Jean-Noël a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- SIAEP Domfront ;
- Salle Bernard RAISON : travaux toiture cuisine ;
- Entretien de la voirie : renouvellement contrat PESLIER ;
- Délibérations diverses :
- Questions diverses.

I – SMAEP DOMFRONT

- **Modification des statuts**

Madame le Maire de PERROU ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région de Domfront ;

Vu la délibération en date du 04 novembre 2019 du SMAEP de la région de Domfront adoptant les nouveaux statuts ;

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SMAEP de la région de Domfront doivent délibérer pour accepter les nouveaux statuts du SMAEP de la région de Domfront ;

Considérant que la Commune de Perrou a accepté par délibération du 22 octobre 2019, l'adhésion des communes de Champsecret et Saint-Bômer-Les-Forges, à condition que les réserves émises par le Comité Syndical du SMAEP dans sa délibération du 6 septembre 2019 soient maintenues.

Considérant qu'il convient de remplacer la délibération 2019-26 du 22 octobre 2019 acceptant les statuts du SMAEP de la région de Domfront,

Propose, au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent les nouveaux statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Domfront.

- **Composition du Comité Syndical.**

Madame le Maire rappelle qu'au vu des nouveaux statuts du SMAEP de la région de Domfront, le nombre de délégués communaux siégeant à cette assemblée passe à quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Elle ajoute que le Conseil Municipal décidait de nommer Madame RABLINEAU Jeannine, Monsieur DENIS Jean-Noël, Monsieur JARDIN Philippe, et Monsieur LEPAUVRE Daniel délégués titulaires, lors de la séance du 22 octobre dernier.

Il faut donc nommer quatre délégués suppléants.

Après en avoir délibéré les délégués suppléants nommés au SMAEP de Domfront sont LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel, MARTEL Caroline et PINTO Miguel.

II – SALLE BERNARD RAISON : TRAVAUX TOITURE CUISINE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux urgents sont à prévoir à la salle Bernard RAISON.

En effet, une infiltration par le toit a dégradé le plafond de la cuisine.

Elle a sollicité un devis à l'entreprise QUESNEE, qui s'élève à 3 636.20 € TTC.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de revoir les aménagements possibles et accepte le présent devis si aucune autre solution n'est possible.

III – ENTRETIEN DE LA VOIRIE : RENOUVELLEMENT CONTRAT PESLIER

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 12 juin 2019, le Conseil Municipal acceptait l'intervention de l'entreprise PESLIER pour l'entretien des voies du bourg par une balayeuse.

Ce contrat doit être renouvelé.

Le montant de la prestation est de 99.50 € par heure.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS DIVERSES

- Demande de participation au déficit de la cantine scolaire de l'école de Juvigny sous Andaine.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant une participation au déficit de la cantine scolaire pour l'année 2018.

Comme l'année précédente, elle propose de verser 1,20 € par repas pris par les enfants de Perrou, soit 1 897 repas en 2018.

La subvention pourrait donc être de 1 897 x 1.20 € = 2 276.40 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Père Noël : vendredi 20 décembre 2019.
- Cérémonie des vœux le 10 janvier 2020 à 20h30.
- Information panneaux salle des fêtes.

Autres questions : néant.

Séance terminée à 22h.

Le Maire,